

**L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,**

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	45
Total des voix : 125		

**Etaient présents :**

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur. (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

**Ont donné pouvoir :**

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

**EVOLUTION DE FICHES DE POSTES ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS DECOULANT DE L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2022 modifiant le projet d'équipe et l'organigramme

Vu l'avis rendu par le comité technique placé auprès du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence en date du 17 mars 2022

Le Président expose,

**BUDGET PARC :**

Pour traduire l'évolution de l'organisation des services précédemment votée par le comité syndical, il est nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs et les fiches de postes des agents concernés de plusieurs manières :

1. Pour renforcer l'équipe dédiée aux questions agricoles il est proposé de :

- **Faire évoluer le poste de Chargé de mission agriculture actuel** (en charge de la biodiversité domestique) **en un poste de Chargé de projet biodiversité domestique**. L'agent occupant ce poste, animateur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, a été associé à la réflexion sur l'évolution des besoins de la structure et consulté sur l'évolution de

ses souhaits professionnels lors de son entretien professionnel. La proposition d'évolution de sa fiche de poste a été discutée suite à l'entretien, avec lui, son responsable de pôle et la direction pour préparer également l'évolution de l'organisation du pôle proposée.

- **Créer un emploi permanent d'ingénieur territorial (et d'un poste à l'organigramme) de « Chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle »** qui assumera l'encadrement des agents du nouveau pôle. La fiche de poste proposée détaillée est jointe à l'ordre du jour et elle intégrera la fonction de responsable de pôle pour environ 10% de son temps de travail. Cet emploi permanent sera ouvert aux grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.
2. Pour permettre la bonne gestion du nouveau pôle Ecotourisme et gestion de sites, il est proposé de :
- **Faire évoluer le poste de Chargé de mission tourisme actuel** pour lui confier la fonction de Responsable de pôle du nouveau pôle. Sa fiche de poste va donc évoluer pour prendre en compte ce nouveau rôle d'encadrement des agents du pôle pour environ 30% de son temps de travail. Elle sera modifiée en conséquence pour dégager le temps de travail nécessaire
3. Pour ne pas faire augmenter l'effectif permanent de la collectivité, il est proposé de :
- **Supprimer l'emploi permanent d'Attaché intitulé « Chargé de Mission Développement durable »** (modifié par délibération du 18/11/2014) **et le poste ad hoc à l'organigramme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.** La fonction de responsable de pôle qui lui était confiée n'a plus de raison d'être du fait de l'évolution du pôle développement. **Cette suppression compensant la création d'un nouvel emploi, l'effectif permanent de la collectivité resterait inchangé.** Cet emploi est actuellement vacant depuis le 10 janvier 2022. Cette suppression n'aura donc pas d'impact sur un agent.

#### BUDGET annexe GEMAPI :

- **Création d'un emploi permanent Technicien Rivière secteurs haut et moyen Verdon** pour permettre la titularisation de l'agent actuellement en poste en CDI qui vient de réussir le concours.

Comme évoqué lors du DOB, l'emploi existant actuellement a été transféré lors de l'intégration des agents du SIVU sous statut contractuel et fait partie des besoins permanents du syndicat pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant. Il complète l'emploi permanent existant de Technicien de rivière du secteur bas Verdon / Artuby Jabron. Son financement est assuré par les cotisations des intercommunalités et une subvention de l'agence de l'eau.

La proposition de création de cet emploi permanent qui pourrait être pourvu par tous les grades de technicien territorial a pour but de pérenniser l'agent en poste en CDI qui vient de réussir le concours de technicien territorial. Les missions du technicien de rivière resteraient les mêmes qu'actuellement. **Cette création d'emploi permanent est sans conséquence sur le nombre d'agents présents à l'année dans les effectifs du syndicat et affectés au budget GEMAPI.**

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Approuvent l'évolution du poste de Chargé de mission agriculture actuel en un poste de Chargé de projet biodiversité domestique
- Décident la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial de « Chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle », pouvant être pourvu par un des grades du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et disent, qu'à défaut de candidature d'un agent titulaire répondant au profil de poste, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel,
- Décident la suppression de l'emploi permanent d'Attaché intitulé « Chargé de Mission Développement durable » du tableau des effectifs et le poste ad hoc à l'organigramme
- Décident la création d'un emploi permanent de Technicien Rivière secteurs haut et moyen Verdon, pouvant être pourvu par un des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

